

L'ÉCHO BOURGUIGNON

RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE des INTÉRÊTS POLITIQUES et AGRICOLES du CANTON d'AUXONNE et de la RÉGION

ABONNEMENTS :
Côte-d'Or et départements limitrophes : 8 fr. par an
Départements non limitrophes : 9 fr. —
Pour l'Étranger le port en sus
L'abonnement, payable d'avance, se continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Adresser les communications le Jeudi soir au plus tard
Les manuscrits ne sont pas rendus
n'est pas tenu compte des communications non signées.

GONTIER-KIENNÉ
Directeur politique
Bureaux : 19 et 21, rue Marin, AUXONNE

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15^e de chaque mois.
Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées
Un abonnement sans frais dans les bureaux de poste

INSERTIONS :
Annonces légales et autres, la ligne : 50 cent.
Reclames en chronique locale : 25 —
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 29, rue de la Vierge

ELECTIONS AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 14 Décembre 1919

Aux Électeurs du Canton d'Auxonne !

Électeurs et Chers Concitoyens,

Sollicité, depuis longtemps déjà, par de nombreux Maires et Electeurs du Canton à poser ma candidature au Conseil d'Arrondissement, en remplacement de mon honorable et regretté prédécesseur, le Docteur Bougey, après mûres réflexions, j'ai accepté.

J'aurais voulu vous la soumettre moi-même, en me rendant successivement dans toutes les communes, mais le délai des élections est trop court, et empêché que je suis en ce moment par les exigences de ma profession. Je ne suis du reste pas un inconnu pour vous ; chaque jour je parcoure vos villages et suis constamment à votre contact ; mieux que personne, je suis à même de connaître vos désirs et vos besoins.

D'une indépendance absolue, d'un libéralisme inaltérable, j'ai toujours été respectueux de toutes les opinions sincères et ferme dans mes convictions républicaines.

Les réformés et les poilus de la grande guerre me trouveront toujours prêt à défendre et à soutenir leurs intérêts ; avec les nouvelles lois de secours et d'assistance je pourrai leur être utile dans leurs légitimes revendications.

La forte majorité que les électeurs de la première circonscription d'Auxonne m'ont fait l'honneur de m'accorder aux élections municipales du 7 décembre dernier, me donne quelques encouragements à me présenter à l'élection cantonale.

Si vous croyez qu'investi du mandat que je sollicite je puis rendre au canton quelques services et défendre vos intérêts, je m'efforcerai d'être digne de la confiance dont vous aurez bien voulu m'honorer.

Docteur Louis MOREAU
Conseiller Municipal de la Ville d'Auxonne
Blessé de Guerre, Croix de Guerre
CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Conseil d'Arrondissement

Nous recommandons à nos amis la candidature de M. le D^r Moreau qui sollicite le mandat de conseiller d'arrondissement en remplacement du regretté D^r Bougey.

M. Lucot, maire de Tillenay, délégué de l'Union agricole, a décidé d'opposer sa candidature à celle de M. le D^r Moreau.

Nous ne voulons pas entrer dans une polémique, mais nous faisons remarquer aux électeurs que dimanche dernier, M. Lucot, dont on annonçait officieusement la candidature, a déclaré à M. le D^r Moreau, en présence de témoins dignes de foi, qu'il n'était pas candidat et qu'il se désistait purement et simplement en sa faveur.

L'Echo Bourguignon.

CONSEIL GÉNÉRAL

M. Paul Gruet, conseiller sortant, sollicite des électeurs le renouvellement de son mandat.

Aucune candidature ne lui est opposée.

**DIFFUSION
CHANTECLER
mars 2020**

N.B. : les remerciements de Frédéric Ménil, propriétaire de la Villa Sam-Suffit, reportés ci-dessous, pouvaient se lire en page 2

un matériel ligneux de toute nature, entièrement disponible, d'une capacité et d'une richesse telles qu'il n'a pas encore été possible de le déterminer. On est cependant fondé à dire qu'une fois entièrement connues, scientifiquement aménagées et régulièrement exploitées, les forêts de l'A. O. F. seront en mesure de pourvoir à la totalité de nos besoins. C'est donc de ce côté qu'il faut nous diriger. La part de nos colonies dans nos importations de bois ne doit plus, rapportée à notre consommation totale, accuser un chiffre infime : en 1913, 220.000 m. c. sur 9 millions et demi ! Il serait non moins regrettable que Brème et Hambourg continuassent d'être, comme avant la guerre, le marché principal de nos bois coloniaux.

Que faut-il donc faire pour qu'il n'en soit plus ainsi ?

D'abord recueillir et mettre à la disposition du commerce tous les éléments d'information concernant ces bois de façon à l'inciter ou à l'aider à exercer son initiative. Il serait vain et périlleux de croire que l'Etat peut tout faire par lui-même : c'est le besoin qui crée l'organe. Il est bon, il est louable, il est même nécessaire que le Gouvernement envoie des commissions spéciales pour étudier la flore forestière de nos colonies et en rapporter des échantillons, et qu'il fasse procéder à des essais suivis en vue de déterminer les propriétés de ces bois, pour en vulgariser la connaissance. Il convient aussi, — car ceci relève de son domaine, — qu'il s'applique à en faciliter le transport par terre et par mer, comme le demandait si opportunément mon collègue et confrère M. Debierre.

La nécessité de se procurer du bois fera le reste. Ne voit-on pas déjà nos compagnies de chemins de fer solliciter la concession de grandes étendues boisées d'où elles comptent retirer les traverses dont elles ont un si grand et si constant besoin ? Nous avons lu qu'un Cameroun une société française va entreprendre la fabrication de tonneaux destinés au transport des huiles de palme et de nos vins. L'école de papeterie de Grenoble recherche, de son côté, parmi les bois coloniaux, ceux qui conviennent le mieux à la fabrication du papier. En Afrique occidentale, il y a déjà des scieries installées et des exploitations régulières amorcées.

Ce n'est là qu'un commencement ; le besoin aidant, on fera certainement bien davantage.

Mais il faudra pour cela que chacun reste dans sa sphère et qu'on ne réclame pas l'intervention de l'Etat pour donner vie et durée à une entreprise aussi considérable qui ne peut croître et prospérer que par l'effort continu et intéressé de l'initiative privée.

D^r CHAUVEAU,
Sénateur de la Côte-d'Or

Ecole Maternelle d'Auxonne

Noël!... Noël!...

Quel écho merveilleux ce mot trouve en nos chers petits ! Leurs yeux souriants, leur visage exprimant une joie infinie, tout leur petit être vibrant, nous répètent : Noël ! Noël ! c'est notre fête, c'est la fête des enfants !

Chers petits, vous avez raison. Noël est la fête des enfants. En ce jour les mamans, les papas oublient leurs peines et leurs soucis, ils songent au bonheur de vous avoir. Leurs paroles sont plus douces, leurs gestes plus caressants. Et même ils s'attardent à des détails qui, peut être, font sourire quelques-uns : ils se demandent : « Quelle gourmandise ou quel jouet déposera-t-on dans les petits souliers placés près de la cheminée ? »

Chers petits, vous êtes le bonheur d'aujourd'hui, vous êtes la lumière de demain, vous êtes l'avenir. C'est vous qui prolongez dans le temps les pensées, les sentiments par lesquels vos parents vivent.

Et quel beau jour sera Noël, quand toutes les femmes, même sans enfant, mais ayant des cœurs de mère, diront : « Noël, c'est la fête des pe-

tit, tous ont droit à la joie, surtout en ce jour. Mais hélas, combien sont privés de ces petits riens qui leur feraient tant plaisir. Je veux être la cause d'une joie enfantine... »

Et alors, Mesdames, vous nous apporterez ou enverrez un rien, un petit jouet, une gourmandise quelconque. Et, grâce à vous, tous nos petits, au nombre de soixante-dix, seront vraiment heureux. Laissez parler vos cœurs. Les dons (jouets, gourmandises ou argent) seront reçus à l'Ecole Maternelle de la rue Thiers, dans la semaine du 13 au 21 décembre, de 13 heures à 14 heures de préférence. Nous vous prions de mettre sur chacun de vos envois votre nom et votre adresse. Une première liste paraîtra samedi prochain sur ce journal. Si les dons sont reçus en quantité suffisante, une fête sera organisée à laquelle ces dames seront priées de bien vouloir assister.

Les Institutrices,

C. COCHER, J. DUTIER.

Plusieurs de nos petits sont mal vêtus, mal chaussés. Les vêtements usagés, les chaussures usagées pouvant convenir à des enfants seront reçus avec plaisir.

Elections du Tribunal de Commerce d'Auxonne

Les électeurs commerçants sont convoqués pour le Mardi 16 Décembre 1919, à l'effet de procéder à l'élection d'un Président, de deux Juges titulaires et de deux Juges suppléants.

Le vote aura lieu à la mairie d'Auxonne, salle des mariages, sous la présidence du maire ou de son délégué.

Les candidats proposés pour la reconstitution du Tribunal sont :

Pour Président : M. Joseph Pingon.

Pour Juges titulaires : MM. Courbet Alfred, Mavel Jean, Bouley Victor, Dautrey Henri, anciens juges.

Pour Juges suppléants : MM. Degand Jules, négociant ; Pupet Léon, entrepreneur de transports ; Patouillet Joseph, négociant ; Laruppe Léon, négociant.

Election de la Chambre de Commerce de Dijon

Le Maire de la ville d'Auxonne a l'honneur d'informer les intéressés que suivant l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or, en date du 13 novembre 1919, les électeurs de la Chambre de Commerce de Dijon sont convoqués pour le Mardi 23 Décembre 1919, à l'effet de procéder à l'élection de :

1^{er} Les électeurs de la première catégorie : six membres ;

2^{es} Les électeurs de la deuxième catégorie : cinq membres ;

3^{es} Les électeurs de la troisième catégorie : quatre membres.

Le vote aura lieu à la Mairie d'Auxonne, salle des mariages, sous la présidence du maire ou de son délégué. La durée du scrutin sera de 6 heures. Il s'ouvrira à 10 heures du matin et sera fermé à 16 heures.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture.

GUÉRISON DES HERNIES

Varices, descentes de matrice, Varicoèles, hydrocèles, etc.
Sans aucune gêne, tout en travaillant
Pas d'opérations chirurgicales
Pas de bandages de torture.

MÉTHODE IATRALYPTIQUE DE BALLAND

Officier de l'Instruction publique, diplômé V. de F.
Spécialiste herniaire de PARIS

Reçoit lui-même gratuitement tous les mois
DOLE, Grand Hôtel de Lyon, tous jeudis, de 8 h. à 13 h. 30.

GRAY (Cabinet régional), Mercredi, Vendredi, Dimanche, de 8 h. à 16 h. 3, rue de Belfort.

AUXONNE, Hôtel du Grand-Cerf, le 1^{er} Vendredi chaque mois (2 Janvier de 8 h. à 15 heures).

ELECTIONS MUNICIPALES

Résultats du Scrutin du 7 Décembre

Ont obtenu : MM.		MALARME Charles	425
MOREAU Louis	251 ELU	ROY Isidoro	424
MAGNIEN Henri	191 ELU	JOVIGNOT Louis	417
DELAVEUVE Pierre	101 ELU	MÉNIL Frédéric	41

Remerciements aux Electeurs de la 1^{re} Section

Chers Concitoyens,

Nous vous adressons nos bien sincères remerciements pour la marque de confiance que vous venez de nous accorder au scrutin de ballottage du 7 décembre.

Nous vous affirmons que nous apporterons tout notre zèle et notre dévouement aux intérêts qui nous sont confiés.

MOREAU Louis, Docteur en Médecine, Blessé de guerre et Croix de guerre ;
MAGNIEN HENRI, Marbrier ;
DELAVEUVE PIERRE, Employé de Commerce.

REMERCIEMENTS

J'adresse aux électeurs de la première circonscription qui m'ont accordé leurs suffrages au scrutin de ballottage du 7 décembre dernier où je me présentais comme candidat indépendant, mes bien sincères remerciements.

Inconnus de moi, je les prie de bien vouloir agréer ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Frédéric MÉNIL
Quartier-Neuf, à Auxonne.